

Règlement

Pour les participants à la

«smrun Masters Laufcup»

Table des matières

1. OBJECTIF	3
2. VALIDITÉ.....	3
3. COMPÉTENCE	3
4. CONDITIONS CADRES	3
5. CATÉGORIES	5
6. CALCUL DES POINTS	5
7. CLASSEMENT	5
8. RÉCOMPENSES	6
9. PUBLICATION.....	6
10. INSCRIPTIONS AUX COURSES.....	6
11. INSCRIPTIONS DE NOUVEAUX MEMBRES	7
12. CHANGEMENT DE DESCIPLINE EN COURS D'année	7
13. PROTECTION DES DONNÉES	7
14. AVANTAGES DE L'Adhésion	7
15. PERSONNE DE CONTACT POUR LES QUESTIONS RELATIVES À LA RUNNING CUP.....	9
16. PERSONNE DE CONTACT POUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DES COURSES.....	9

Votre interlocuteur auprès du smrun:

swiss masters running – smrun:

Malin Ekdahl

Responsable de la Masters Laufcup

☎ +41 79 791 96 13

✉ laufcup@smrun.ch

🌐 www.smrun.ch

Mises à jour:

- Nouvelle édition du règlement approuvée lors de la réunion du Comité directeur du 30.09.2022
- mis à jour selon la décision du comité directeur du 14.2.2023
- mis à jour selon la décision du comité directeur du 1.12.2023 sur la base des résultats de l'enquête Laufcup 2023
- mis à jour selon la décision du comité directeur du 2.7.2023

Coupe du SMRUN Masters de course à pied

1. OBJECTIF

Le « smrun » organise chaque année la « smrun Masters Laufcup » pour contribuer au développement de la pratique de la course à pied en Suisse. Elle permet aux « Masters » de se mesurer à des coureurs de la même catégorie d'âge en pratiquant leur sport jusqu'à un âge avancé. Le « smrun » vise à trouver une solution gagnant-gagnant avec les organisateurs de ces courses en renforçant la collaboration mutuelle.

2. VALIDITÉ

Le présent règlement est valable pour toutes les manifestations à partir du 02.07.2025.

3. COMPÉTENCE

Le Comité du smrun est compétent pour l'élaboration et l'approbation du règlement de la « Masters Laufcup ». En cas de litige, sa version allemande fait foi et le Comité tranche en dernier ressort. Il se fait conseiller par des membres ayant une expérience des compétitions de la coupe et par des représentants des organisateurs de cette Coupe. Le Comité nomme à cet effet une commission de course [CC] compétente pour la sélection des preuves.

4. CONDITIONS CADRES

- 4.1. Tous les membres du « smrun » ayant payé leur cotisation annuelle peuvent participer à la « Masters Laufcup » sans frais supplémentaire ni obligation d'inscription.
- 4.2. La « Masters Laufcup » comprend en règle générale 18 compétitions de course à pied en Suisse (Principauté de Liechtenstein incluse). Elle est organisée chaque année civile. Les courses qui ont lieu en décembre ne peuvent plus être prises en compte pour la Coupe des courses de l'année en cours, vu les contraintes de dates liées à la publication de notre Journal. Une course qui a lieu en décembre peut toutefois être sélectionnée comme 1ère course pour la Coupe de l'année suivante.
- 4.3. Afin d'augmenter et de faciliter la participation à au moins 4 courses de la « Laufcup » et pour figurer dans le classement général, les participants choisiront deux courses dites « Joker » par année civile. (Veuillez les annoncer par courriel en indiquant la manifestation, la date, vos nom et prénom, la catégorie, ensuite votre temps à l'évaluateur des courses : laufauswertungen@smrun.ch). Ces compétitions peuvent être des courses sur route, de montagne, de trail, de piste, de triathlon, de duathlon ou d'ultra marathon. En cours d'année, l'information doit être transmise au plus tard 30 jours après la manifestation. La dernière annonce des

courses « Joker » doit arriver au plus tard le lendemain de la dernière course de la « Laufcup » pour être prise en compte dans les résultats de l'année en cours. Les événements qui ont lieu après cette date ne peuvent plus être enregistrés. Pour chaque course « Joker », 850 points sont attribués indépendamment du temps et du classement. L'évaluateur de la Coupe des courses effectuera un contrôle approprié. Les courses « Joker » sont des compétitions qui ne figurent pas au calendrier annuel de la « Laufcup ».

- 4.4. Les championnats suisses de Swiss Athletics sur 10 km, de semi-marathon, de marathon et de course de montagne ainsi que la course se disputant le jour de l'assemblée générale et, en règle générale, les trois courses avec le plus grand nombre de participants, selon nos statistiques, sont considérés comme des épreuves qualificatives pour la « Masters Laufcup ». Afin d'augmenter l'attrait de leur participation aux championnats suisses, européens ou mondiaux, un supplément de 150 points est accordé à tous les participants aux CS en plus du résultat de la Coupe des courses et un bonus de 150 points est bonifié aux participants aux CE ou aux CM hors stade, sur route, en stade, aux courses de montagne, trail, marathon, ou en salle. Si la « Laufcup » comprend un CE ou un CM, (p.ex. Course de montagne et CE de trail à Adelboden) les points sont répartis normalement mais avec un bonus supplémentaire de 150 points. Un maximum de 750 points bonus est possible au cours d'une année « Laufcup ».
- 4.5. Les participants à un CE ou à un CM qui n'est pas officiellement intégré au programme du smrun communiqueront par courriel leur participation à « laufauswertungen@smrun.ch » en indiquant leur nom, prénom, catégorie, temps réalisé, la manifestation et sa date. À faire au plus tard 30 jours après l'événement. La dernière annonce de l'année doit être reçue au plus tard le lendemain de la dernière course de la « Laufcup » pour figurer au classement de l'année en cours.
- 4.6. Le « smrun » évite autant que faire se peut les collisions de date entre les manifestations de course à pied d'une part et les périodes de vacances avec les championnats d'Europe et du monde des « masters » d'autre part.
- 4.7. En règle générale, les courses sélectionnées pour la Coupe de course sont soumises à la taxe pour le Sport de masse versée à Swiss Athletics.
- 4.8. Les organisateurs de courses proposent les catégories d'âge suivantes pour les femmes et les hommes : 30¹, 40, 50, 60, 70²., avec les dénominations retenues au niveau international : F/M 30, 40, 50, 60, 70, 80 (Et non pas "seniors", "vétérans")

¹ Âge pour les catégories de « Masters » : dès 35 ans

² Signalement obligatoire. S'il y a moins de cinq classés par catégorie, ils peuvent être affectés à la catégorie suivante plus jeune. Au smrun, les catégories master sont organisées tous les 5 ans.

ou autres). Un organisateur augmente ses chances d'être pris en considération si la catégorie 80 est également proposée.

5. CATÉGORIES

- 5.1. Course à pied : Pour notre Coupe interne, le « smrun » gère des catégories pour les hommes et les femmes âgés de 35 à 89 ans, c'est-à-dire de M/F 35 à M/F 85. Les subdivisions vont de 5 en 5 ans.
- 5.2. Walking : aucune catégorie d'âge n'est prévue pour le walking/marche nordique. Toutes les distances proposées sont prises en compte. Seule la participation compte!

6. CALCUL DES POINTS

- 6.1. Le temps moyen des 3 premiers du classement de chaque catégorie selon classement « smrun » donne 1000 points. Afin d'éviter des différences trop importantes, surtout dans les catégories avec peu de participants, le vainqueur reçoit au maximum 1150 points. Dans ce cas, les points du deuxième et du troisième seront ajustés en conséquence.
- 6.2. Les points sont répartis plus équitablement entre les participants, car la barre des 1000 points n'est pas fixée par un résultat, mais par trois. Mathématiquement, cela se présente ainsi dans chaque catégorie:

$$\text{divisé par } \frac{\text{temps moyen des 3 premiers} * 1000}{\text{propre temps de course}} = \text{points}$$

7. CLASSEMENT

- 7.1. Seuls les membres de smrun figureront dans le classement de la « Masters Laufcup ». La date d'adhésion au « smrun » est reconnue comme référence pour y être enregistré. Une prise en compte rétroactive de résultats obtenus préalablement est exclue.
- 7.2. Pour le décompte de fin d'année, on additionne les points les plus élevés de 6 courses et, le cas échéant, les points de bonus supplémentaires correspondants.
- 7.3. Les coureurs qui ont participé à moins de 4 compétitions ne figurent pas dans le classement final.
- 7.4. Les résultats des épreuves courues avant la course par des organisateurs ne sont pas pris en compte pour des raisons d'égalité des chances.

7.5. Pour atteindre le nombre minimum de 4 épreuves de la Coupe des courses, le Comité directeur peut admettre, sur demande, le cumul des participations à des courses à pied et à de la marche nordique.

8. RÉCOMPENSES

8.1. A celui qui a participé à 6 courses ou plus, il est rétrocedé un montant maximum de CHF 60.00. Ceux qui n'ont participé qu'à 5 courses ou moins de la « Masters Laufcup » ne reçoivent rien, qu'ils soient coureurs ou marcheurs.

8.2. Les prix en espèces et/ou en nature sont remis directement au membre ou à son représentant (dûment désigné par écrit). Il n'y a pas de remise ultérieure de prix en espèces et/ou en nature. Les prix et récompenses non retirés restent propriété de l'association.

8.3. Au moins les trois premiers coureurs de chaque catégorie reçoivent un prix en nature.

8.4. Par tirage au sort, d'autre belles récompenses seront attribuées aux marcheurs.

8.5. Les récompenses (prix en espèces et/ou en nature) ne sont remises qu'à des membres ayant payé leur cotisation. (Exception: les membres libres).

9. PUBLICATION

La publication des classements des différentes courses, des résultats intermédiaires et des résultats finaux se fait par voie électronique sur les pages web du site du « smrun » ainsi que dans notre "Journal". Les classements sont datés et régulièrement mis à jour. Les réclamations doivent être faites au fur et à mesure et sont traitées immédiatement. Les contestations du classement final sont possibles au maximum jusqu'au dixième jour de l'année civile suivante. Il est à noter que les événements qui sont rapportés par la suite trop tard ne seront plus pris en compte et que seuls les résultats erronés ou incomplets pourront être contestés. Les corrections de la liste de classement finale ne sont plus publiées qu'en ligne sur Internet (www.smrun.ch). A partir du 10 janvier de l'année suivante, le classement est définitif et ne peut plus être modifié.

10. INSCRIPTIONS AUX COURSES

Lors de votre inscription aux courses de la Coupe, veillez à orthographier correctement votre nom (Müller est Müller et non Mueller ou Muller). La désignation du club est "smrun" (et non SM run), et peut être complétée (p. ex. LC Uster/smrun). Cela facilite également la recherche dans la liste de départ, par exemple pour former des équipes. Les données incomplètes ou erronées doivent être corrigées par l'organisateur. Le traitement des résultats par le « smrun » ne peut être assuré en cas d'erreurs qui ne nous sont pas imputables et notre responsabilité est dérogée.

11. INSCRIPTIONS DE NOUVEAUX MEMBRES

Les résultats des nouveaux membres sont évalués à partir du jour de leur entrée dans l'association. Il est possible de s'inscrire facilement sur le site Internet de www.smr.ch ou au stand du « smrun », en général présent à toutes les courses de la « Laufcup ». Si un nouveau membre s'inscrit le jour d'une course de la Coupe, cette mutation doit être immédiatement saisie dans notre outil « webling ». Il faut également préciser si le nouveau membre participe à la Coupe des courses en tant que coureur/coureuse ou en tant que marcheur/marcheuse nordique. Si cela ne peut pas être fait sur place, cette information doit être communiquée le jour même à l'évaluateur de la Coupe des courses et au service des membres afin que la course soit prise en compte pour le classement. Une évaluation a posteriori de manifestations de la Laufcup déjà organisées est exclue.

12. CHANGEMENT DE DISCIPLINE EN COURS D'ANNÉE

Il n'est pas possible de passer de la marche nordique à la course à pied au cours de l'année pour des raisons de classement. Cependant, il est possible de passer de la course à pied à la marche au cours de l'année. Motif : seul le nombre de participations compte et il n'est donc pas nécessaire d'effectuer de nouveaux calculs de points. Une personne ne peut être classée dans le classement final que dans la Running Cup ou dans la Walking Cup.

13. PROTECTION DES DONNÉES

Pour recevoir les résultats de nos courses de la coupe de la part des sociétés de chronométrage, les membres ont été invités à préciser s'ils ne souhaitent pas que leurs données soient publiées. Sans notification écrite au responsable de la coupe de course du « smrun », nous partons du principe que nous pouvons sans autre publier les données.

14. AVANTAGES DE L'ADHÉSION

En tant que membre du « smrun »...


- tu es le/la bienvenu(e) sans réserve
- tu rencontres des « Masters » partageant les mêmes intérêts que toi dans les domaines de la course sur route, de la piste, de la course de montagne et du trail, de l'ultra-running, de la marche nordique, du duathlon, du triathlon...
- tu profites de notre engagement pour défendre les intérêts des « masters » au niveau national et international
- tu fais l'expérience d'une camaraderie enrichissante au-delà des frontières cantonales et linguistiques ; notre emblème d'association est un signe distinctif

- tu es au centre de nos efforts, que tu sois sportif/sportive de masse, de compétition ou d'élite
- tu nous retrouves à l'assemblée générale pour la proclamation des résultats de la « Masters Laufcup » en profitant du repas offert
- lors des courses de la Coupe, tu peux refaire ta course à la cantine en la commentant avec des copains, à des tables réservées aux « smrun », te réjouir de ton résultat en les attendant
- tu peux participer à la seule Coupe suisse de course à pied pour « masters » avec 18 courses réparties dans diverses régions et gagner des prix en espèces et/ou en nature
- tu as la possibilité de participer aux championnats nationaux et internationaux avec le Team Suisse, sans limite de qualification, individuellement ou en équipe, et tu peux compter sur des offres de voyage intéressantes
- tu n'as pas besoin de licence pour participer aux championnats suisses ou internationaux
- tu peux choisir l'offre qui te convient parmi les intéressants voyages du club, les semaines de course et de marche nordique ainsi que les lieux de rencontres régionales
- tu bénéficies de frais d'inscription réduits lors de certaines manifestations de la Coupe
- tu profites d'offres à prix réduit accordés par nos sponsors
- tu as la possibilité d'acheter des vêtements fonctionnels de marque de l'association à un prix préférentiel
- en participant souvent à la « Laufcup », tu récupères ta cotisation
- les trois premiers de chaque catégorie de la « Laufcup » reçoivent des très beaux prix en nature
- tu reçois une bonne offre de voyage pour les championnats internationaux que le « smrun » organise ou coordonne (repas, hôtel et transports entre l'hôtel et les lieux de compétition)
- tu peux obtenir un dossard gratuit ou une indemnité en aidant au stand du « smrun ».

15. PERSONNE DE CONTACT POUR LES QUESTIONS RELATIVES À LA RUNNING CUP

Malin Ekdahl

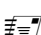
Responsable de la Masters Running Cup

 +41 79 791 96 13

 laufcup@smrun.ch

 www.smrun.ch

16. PERSONNE DE CONTACT POUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DES COURSES

smrun Évaluation des courses:  laufauswertungen@smrun.ch